



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 20 JUIN 2019

**OBJET :**

**CESSION D'UNE MAISON  
D'HABITATION,  
PROPRIETE DE L'EPTB  
SEINE GRANDS LACS,  
SISE A SAINT-DIZIER  
(HAUTE-MARNE)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le sept juin 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :**

**Au titre du Conseil de Paris :**

M. François VAUGLIN

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

M. Daniel COURTES

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

M. Frédéric MOLOSSI

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

Mme Chantal DURAND

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

M. Jean-Michel VIART

**Etaient absents excusés :**

MM. Belaïde BEDREDDINE, David BELLIARD et Nicolas BONNET OULADJ, Mme Célia BLAUDEL, MM. Daniel GUERIN et Denis LARGHERO, Mme Halima JEMNI et Annick OLIVIER, M. Patrick TREMEGE

**Avait donné pouvoir de voter en leur nom :**

M. Belaïde BEDREDDINE à Mme Chantal DURAND

M. Denis LARGHERO à M. Daniel COURTES

Mme Annick OLIVIER à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

Nombre des membres composant le Bureau syndical.....	14
En exercice.....	14
Présents à la séance.....	8
Représentés par mandat.....	8
Absents.....	6

**BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 20 JUIN 2019**

**OBJET : CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION, PROPRIETE DE L'EPTB  
SEINE GRANDS LACS, SISE A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)**

**Le Bureau syndical,**

**VU** la délibération n°2018-06/19 du Comité syndical du 21 juin 2018 approuvant le principe de cession de la maison d'habitation située 24 chemin de l'Abbaye à Saint-Dizier (Haute- Marne) ;

**VU** l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 3 avril 2019 ;

**VU** la division de la parcelle cadastrée section CN n° 235 réalisée en vue de la cession de ladite propriété nouvellement cadastrée section CN n° 357 pour une contenance de 2290 m<sup>2</sup> ;

**VU** les travaux réalisés sur les équipements du poste de contrôle des ouvrages du lac-réservoir Marne présents à l'intérieur de la maison en vue de la désaffectation de cette maison du service public ;

**VU** le rapport de présentation de M. le Président SGL N°2019/21 en date du 7 juin 2019 ;

**CONSIDERANT QUE** suite à la réorganisation des services de l'EPTB, la maison à usage d'habitation sise 24 chemin de l'Abbaye à Saint-Dizier (Haute- Marne), construite en 1979 pour assurer le logement de fonction du responsable de la circonscription du lac-réservoir Marne, est inoccupée depuis plusieurs années ;

**CONSIDERANT QUE** les opérations consistant à la désaffectation du bien du domaine public préalablement au déclassement et à la vente consistant en le déplacement des équipements de contrôle des ouvrages, le déplacement des archives et la délimitation cadastrale de la parcelle à céder, ont été réalisées ;

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Article 1** : CONSTATE la désaffectation du domaine public de la maison et du terrain attenant, situés 24 chemin de l'Abbaye à SAINT DIZIER (Haute Marne) cadastrés section C n° 357, d'une superficie de 2 290 m<sup>2</sup>, issus de la division de la parcelle cadastrée CN n°235.

**Article 2** : PRONONCE le déclassement du domaine public de ladite propriété.

**Article 3** : APPROUVE la procédure de vente par mandat IMMO-INTERACTIF avec exclusivité au profit de la SCP GIRARD et PROUVEUR, notaires associés à SAINT-DIZIER, au prix minimum souhaité de 145 000 €, net vendeur, les frais de négociation et frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

**Article 4** : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer le mandat IMMO-INTERACTIF avec exclusivité au profit de la SCP GIRARD et PROUVEUR, notaires associés à SAINT-DIZIER, ainsi que le compromis de vente, l'acte de vente authentique à intervenir et tout document s'y rapportant.

**Article 5** : DIT que la recette correspondante sera versée sur le budget d'investissement de l'exercice 2019- chapitre 024.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20190620-2019-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2019

Affichage : 21/06/2019

**Chef du service secrétariat général**

**affaires juridiques - Contrôle de gestion**

Pour l'autorité compétente par délégation

**Caroline CARLIER**

